



prorogation engagement location en besson

Par **vally136**, le **12/07/2009** à **12:30**

bonjour,
malgré la lecture des textes,il me reste des doutes sur la compréhension,pouvez vous m'éclairer merci.
j'ai signé auprès des impôts un engagement pour 6 ans le 23/02/04.
Comment proroger cet engagement?
Faut-il refaire un engagement ou une simple demande écrite?
La durée est-elle de 3 ou 6 ans?
Quand faut-il le faire le 23/04/2010 ou en mai 2011 avec la déclaration des revenus 2010.
voici mes préoccupations
merci,cordialement
vally